# ACTE D'ADHÉSION

## A la Conſtitution civile du CLERGÉ, calomnieuſement imputé à l'Univerſité de PARIS.

*Extrait du Journal de M. l'Abbé ROYOU, Profeſſeur de Philoſophie au Collège de LOUIS-LE-GRAND.*

QUOIQUE cette École fameuſe, jadis la mère des ſciences & l'appui de la religion, ſoit bien déchue de ſon antique réputation, ſon nom ſeul peut influer encore beaucoup ſur les conſciences délicates qui cherchent de bonne foi la vérité, & qui, n'ayant pas aſſez de lumières pour la découvrir, ſe laiſſent entraîner par l'autorité. Il eſt donc eſſentiel de faire connoître cet acte, qui fait tant de bruit, & qui mérite ſi peu de confiance; cette adhéſion qu'on oſe imputer à l'univerſité entière, & qui n'eſt que l'ouvrage & le fruit des intrigues d'un petit nombre de

ſes membres, preſque tous laïcs, & par conſéquent, dont l'autorité eſt nulle dans les matières qui touchent à la religion; dont pluſieurs ſont membres du club des Jacobins, & par conſéquent, ne doivent pas inſpirer beaucoup de confiance à ceux qui n'ont d'autre paſſion que celle de la vérité.

Voici les faits : mais pour les bien ſaiſir, il faut connoître la conſtitution de l'univerſité. Elle eſt diviſée en quatre facultés : Théologie, Droit, Médecine, Faculté des Arts. Les trois *Facultés ſupérieures* n'ont eu aucune part à la délibération dont il s'agit. Celle de Théologie cependant devoit être conſultée la première dans une queſtion qui intéreſſe la foi; elle ſeule devoit éclairer & dicter la déciſion; & ce n'eſt pas à de chétifs grammairiens, à de minces docteurs de la *particule ON* & du *que rétranché*, qu'il convenoit de s'élever contre un jugement dogmatique du corps Epiſcopal; de prévenir la déciſion du St.-Siège & de l'Egliſe catholique, que tous les fidèles croyans attendent avec reſpect & confiance.

Pour oſer donner ſon opinion dans cette affaire, il faudroit du moins avoir feuilleté les monumens Eccléſiaſtiques, conſulté les Pères, les Conciles, la tradition : & ce n'eſt pas dans les *racines grecques*, dans la grammaire de Furgault & de Wailly, qu'on trouvera la déci-

ſion d'une queſtion auſſi délicate de Théologie. C'étoit dans un Concile des Pères de l'Egliſe, des docteurs de la Foi, qu'elle devoit ſe diſcuter, & non dans un cercle de pédans obſcurs, de ſimples commentateurs de l'alphabet.

Cependant c'eſt la faculté des Arts ſeule, compoſée des ſeuls maîtres d'école, dont toute la ſcience ſe borne à quelques mots de grec & de latin qu'ils inſtruiſent des marmots à begayer; c'eſt elle ſeule qui a eu la témérité de juger ce grand procès ſoumis à l'autorité du Saint-Siège; & c'eſt une chaire poudreuſe de ſixième, qu'on oppoſe à la chaire auguſte du ſucceſſeur de St. Pierre.

Mais ce n'eſt pas même la faculté des Arts toute entière qui a parlé. Dans cette faculté ſe trouvent deux corps différens, qui ne forment qu'un ſeul tout : celui des bacheliers & licenciers en Théologie, tous prêtres, & inſtruits par état des principes de la religion; & celui des profeſſeurs & aggrégés, la plupart Laïcs, d'une profonde ignorance ſur les matières de Théologie, & qui n'ont jamais été plus loin que leur Catéchiſme, qu'ils ont eu le temps d'oublier depuis leur enfance.

Le 17 octobre, dans l'aſſemblée générale de la faculté des Arts, où ſe trouvoient les deux corps des Bacheliers & des Profeſſeurs, M. Goſſe, qui n'a fait ſes études théologiques qu'aux portes

de Paris ; M. Goſſe, qui, de l'antre des cerberes qui veillent aux barrieres de la capitale, s'eſt gliſſé, je ne ſais comment, dans le temple des muſes ; M. Goſſe, jadis commis de barriere, aujourd'hui Profeſſeur de l'Univerſité, fit la motion d'adhérer à la conſtitution civile du clergé. Un cri aſſez générel s'éleva contre le motionnaire ; & le Recteur n'oſa pas mettre cette affaire en délibération.

Mais l'intrigue eſt fertile en reſſources. L'auteur & les fauteurs de la motion imaginerent un moyen facile d'écarter un grand nombre des opposans, & de ſe débarraſſer de ces Bacheliers incommodes qui s'aviſent encore de connoître & vouloir défendre les principes de la religion catholique. M. Dumouchel, Recteur à jamais mémorable, mais par d'autres qualités que celles des Gerſon, des Coffin, des Rollin ; M. Dumouchel, docile aux vœux des Jacobites, convoqua extraordinairement, peu de jours après, les ſeuls principaux Profeſſeurs & Aggrégés de la faculté des Arts, gardant un profond ſecret ſur le but de cette aſſemblée.

Cependant malgré le myſtère que M. Dumouchel & ſon conſeil ſecret, compoſé de Jacobiſtes, gardoient ſur le ſujet de cette aſſemblée, le bruit ſe répandit qu'elle avoit pour objet de ſurprendre un acte d'adhéſion à la conſtitution du clergé. Quelques Profeſſeurs diſtingués entre tous

par leurs lumieres, leur ſageſſe, leur piété, ſe transporterent chez le Recteur, & lui dirent: qu'alarmés de ce bruit, ils venoient ſavoir s'il avoit quelque fondement; que leur uſage n'étoit pas d'aller à ces aſſemblées oiſeuſes & bruyantes, mais qu'ils s'y rendroient pour défendre les intérêts de la religion & la gloire de l'univerſité, ſi on devoit agiter la cauſe du ferment ou de l'adhéſion à la conſtitution du clergé.

M. Dumouchel, natif de Normandie, mais dont l'éducation politique a été perfectionnée au club des Jacobins, dit à ces meſſieurs qu'ils pouvoient ſans crainte vaquer à leurs travaux ordinaires, qu'ils pouvoient ſe diſpenſer de venir à l'aſſemblée, qu'il n'y ſeroit queſtion que de matieres ſcholaſtiques, relatives à l'enſeignement.

Trop confians, ces Profeſſeurs & beaucoup d'autres des plus inſtruits, ne vinrent point à l'aſſemblée. Il y manqua plus de 80 perſonnes. Cependant elle étoit encore plus nombreuſe & plus rédoutable qu'on ne l'avoit cru. On s'aviſa alors d'un ſtratagême. On faignit de ne parler que d'un réglement concernant la nouvelle école des principes conſtitutionels, & les regles à établir pour ériger les Profeſſeurs de l'ABC en docteurs-regents des droits de l'homme. La diſpute ſur ces objets fut longue & vive; on la prolongeoit, on l'animoit d'autant plus, qu'on voyoit qu'elle fatiguoit, qu'elle impatientoit davantage

ces hommes graves, qui ne ſavent pas attacher de l'importance à des niaiſeries.

Enfin, quand les Jacobiſtes virint que la plupart de ceux qu'ils ſavoient oppoſés à leurs deſſeins, fatigués des orages, des lenteurs de la ſéance qui avoit déjà duré quatre heures, preſſés par la nuit, par la regle de leurs maiſons, ſurtout raſſurés par les promeſſes du Recteur, s'étoient retirés; les Jacobiſtes, dis-je, ſe voyant preſque ſeuls avec leurs partiſans, crurent que le moment étoit venu d'exécuter leur projet.

Alors ſe leve un de ces hommes qui ne doutent de rien, qui parlent de tout ſans rien ſavoir, d'autant plus hardis, plus touchans dans leurs aſſertions, qu'ils ſont plus incapables d'en ſentir les conſéquences, d'en prévoir les dangers; un homme à qui, malgré les ſoins particuliers que j'ai donnés à ſon éducation, je n'ai jamais pu apprendre à lier deux idées enſemble, un homme qui fit jadis le tourment de mon zèle, qui eſt aujourd'hui la honte de mon talent pour l'enſeignement, qui, après avoir exercé ma patience, humilie mon amour-propre; un de ces fléaux ou de ces jouets de la ſociété, la terreur des hommes de bon ſens ou la pâture des plaiſans qui ne cherchent que des victimes; un bourreau de la raiſon, un martyr de la raillerie; un de ces orateurs de café, qui parlent pour parler, ſans être entendus, ſans s'entendre eux-mêmes;

un de ces despotes de conversation, qui évoque au petit tribunal domestique, que son orgueil a érigé toutes les causes littéraires, politiques, ecclésiastiques; juge tout au souverain, & cependant n'a d'autre talent que de déchiffrer couramment son alphabet grec.

Cet homme (1) se leve majestueusement, brédouille une motion d'adhérer à tous les décrets sanctionnés par le Roi, à tous sans exception, & par conséquent à la constitution du clergé; & somme le recteur de mettre aux voix sa motion, ou plutôt l'avertit qu'elle est adoptée par une acclamation presque générale.

En vain on représente à M. Dumouchel l'illégalité de l'assemblée, l'absence & la retraite du plus grand nombre, les uns absens, les autres retirés sur la promesse solemnelle qu'il ne seroit pas question *d'adhésion*; les dangers d'une démarche prématurée; les exemples de ses prédécesseurs; la honte d'une basse adulation qui ne sauvera pas l'université de la proscription générale, le parti étoit pris. L'adresse d'adhésion est décrêtée, à la pluralité de 40 au plus, contre 12, on charge de la rédiger... qui? l'auteur de la motion, dont je viens d'esquisser le por-

---

(1) Ce grand homme s'appelle M. Champagne, autrefois écolier de M. l'abbé Royou, aujourd'hui Professeur à Louis-le-Grand.

trait. . . qui encore ? un jeune profeſſeur laïc affilié au Club des Jacobins . . . qui encore ? l'auteur de cette ſalle *chronique*, l'opprobre de la littérature, le ſcandale de la religion; de cette *chronique* proſcrite de tous les aſyles du goût & de la raiſon, & qui ne pénétre que dans les tabagies de Paris, de cette *chronique* dégoûtante de calomnies & d'impiétés, receptacle impur de tous les blaſphêmes que la haine de la religion peut imaginer. ( 1 )

Voilà les redacteurs de cette adreſſe qu'on a oſé imputer à l'univerſité, pour la décorer d'un nom vraiment reſpectable. Mais à préſent cette autorité impoſante ne doit arrêter perſonne : & chacun peut, aujourd'hui qu'il connoit la vérité des faits, ſuivre les mouvemens & les lumieres de ſa conſcience, ſans daigner faire attention à une délibération qui ne peut être d'aucun poids, & ne mérite aucune confiance.

---

( 1 ) Chronique de M. l'abbé Noël, Profeſſeur à Louis-le-Grand.